

Les ordinations anglicanes

L'église anglicane a pris la décision en 1992 d'ordonner des femmes. Des églises avaient déjà accepté le ministère presbytéral féminin. Cette décision n'a pas été sans soulever des problèmes malgré la valeur des arguments avancés. Il reste des oppositions ; et la communion entre ceux qui acceptent la nouvelle discipline, et ceux qui la refusent, notamment au niveau de l'épiscopat, pose de multiples problèmes sur le statut de l'autorité ecclésiale. Le pragmatisme anglo-saxon a permis pour l'instant d'éviter des ruptures.

En mars 1994 les premières ordinations de femmes avaient lieu en Angleterre et ces cérémonies continuèrent à se dérouler jusqu'à l'été. C'était la mise en application de la décision du Synode général du 11 novembre 1992¹. Mais il faut rappeler qu'il y avait déjà près de quinze cents femmes prêtres dans toute la Communion, car chaque Eglise membre est autonome et prend ses propres décisions ; depuis 1976 dix à douze Eglises avaient voté en faveur de l'ouverture

1. Le Synode général est l'organe de gouvernement formé de trois chambres : évêques, clergé, laïcat. On vote par chambre à la majorité des 2/3 pour les sujets doctrinaux. Pour l'ordination des femmes les résultats ont été : évêques 39 oui, 13 non ; clergé 176 oui, 74 non ; laïcat 169 oui, 82 non. Deux voix de majorité seulement chez les laïcs.

du sacerdoce aux femmes qui déjà pouvaient recevoir l'ordination de diacre.

Il y avait près de trente ans que l'on débattait du sujet dans chaque Église et aux Conférences de Lambeth qui, tous les dix ans, réunissent les évêques en communion avec le siège de Cantorbéry. La Conférence de 1968 avait recommandé qu'aucune décision ne soit prise par une Église avant la prochaine Conférence. Cependant les Églises du Canada, des Etats-Unis et de Nouvelle Zélande étaient passées aux actes dès 1976-1977. La Conférence de 1978 était donc mise devant le fait accompli et des femmes prêtres y assistaient en qualité de journalistes. Reprenant le sujet, cette Conférence rappela que "bien que chaque Église ait le droit de prendre ses propres décisions, que la diversité dans l'unité de la foi fasse partie de l'héritage anglican", ouvrir le sacerdoce aux femmes représentait une décision grave qui risquait de mettre en péril l'unité de la Communion. A une énorme majorité (316 oui sur 370 votants) les évêques acceptèrent cette évolution déjà en marche, reconnaissant que les Églises qui avaient ordonné des femmes et ceux qui avaient pris part à ces actes continuaient à croire "que ces ordinations se situaient dans le ministère historique tel que la Communion anglicane l'avait reçu". Elle encourageait les Églises membres à rester en communion les unes avec les autres malgré l'admission des femmes au sacerdoce. A partir de cette date de plus en plus d'Églises s'ouvrirent au ministère féminin. Actuellement il y a environ 3.200 femmes prêtres dans la Communion, le plus grand nombre étant en Amérique du nord (Etats-Unis et Canada) et en Angleterre².

Arguments invoqués de part et d'autre

Les mois et les années qui précédèrent les votes dans les différentes Églises furent particulièrement difficiles, chacun voulant exposer les motifs de sa position.

2. Les Églises qui acceptent d'ordonner des femmes sont les suivantes : Canada, Etats-Unis, Nouvelle Zélande, Brésil, Kenya, Ouganda, Rwanda, Afrique du Sud, Océan Indien, Irlande, Australie, Philippines, Écosse, Afrique occidentale, diocèse de Macao ; soit un peu plus de la moitié des Églises membres.

Certains arguments en faveur de cette ordination relevaient de la culture, évoquant la place de la femme dans la société et son droit d'être prêtre comme elle a le droit d'être avocat ou ingénieur. En leur fermant ce ministère l'Église commettait une injustice, une discrimination envers elles. D'autres considéraient cette décision comme une évolution de la tradition ; la tradition ne peut être simple répétition, sinon rien n'aurait évolué depuis le temps des apôtres, elle est dynamique et non statique. La Communion anglicane enracinée dans "la foi apostolique révélée dans les Écritures et les symboles de foi", reconnaît la nécessité de proclamer à nouveau cette foi pour chaque génération et chaque culture. Enfin considérant que l'Incarnation du Christ englobe toute l'humanité, hommes et femmes, la femme comme l'homme peut le représenter dans le sacerdoce, alors qu'un sacerdoce uniquement masculin offre une vision partielle, une image altérée de la globalité de l'Incarnation. Et devant une étape qui apparaît comme nouvelle, ne faut-il pas se rappeler qu'une décision prise par une Église locale (ou particulière) a été par la suite étendue à l'Église universelle : elle a été "reçue".

Les opposants se trouvent plutôt aux deux extrémités de l'éventail des positions théologiques de l'Anglicanisme, chez les évangéliques³ et chez les anglo-catholiques⁴. Les premiers s'appuyant sur saint Paul et sur des textes de la Genèse disent que la femme est subordonnée à l'homme ; pour préserver l'harmonie et la stabilité de la vie personnelle doit être sujette d'une autre et, donner à une femme une place de responsabilité pourrait la conduire à exercer une autorité qui n'est pas dans son rôle, pour ne pas dire dans sa nature. Les anglo-catholiques fondent leur opposition sur l'ecclésiologie : une Église qui revendique la doctrine catholique du sacerdoce, ainsi que le réaffirment les récents accords de l'ARCIC⁵, qui reconnaît le triple ministère de diacre, prêtre et

3. Évangéliques, (*evangelical*) : tendance dans l'Église d'Angleterre qui met l'accent sur la Bible, la simplicité des célébrations ; tendances piétistes, parfois charismatiques, nées d'un réveil au XVIIIe siècle.

4. Les Anglo-catholiques mettent l'accent sur l'ecclésiologie, la vie sacramentelle et liturgique ; tendance qui provient du Mouvement d'Oxford et s'appuie sur les théologiens des XVIe et XVIIe siècles.

5. ARCIC : Commission internationale anglican-catholique romain, créée en 1970. ARCIC I a terminé son mandat en 1982 et a publié le Rapport final. **Jalons pour l'unité**, Le Cerf, 1982. ARCIC II continue de travailler et a publié trois documents.

évêque dans la tradition apostolique, ne peut se séparer de cette tradition ininterrompue depuis deux mille ans et prendre des décisions unilatéralement. Pour cette raison, un débat, sinon un consensus œcuménique, aurait dû précéder toute décision.

Tensions dans les Églises et dans la Communion

Il était quasi impossible qu'une telle décision ne cause pas de tensions, voire de ruptures dans chaque Église, car un vote du Synode, même avec une forte majorité, ne peut manquer de laisser des opposants sur le bord du chemin. Aux États-Unis des petites communautés se sont créées en marge de leur Église ; la situation semble avoir été assez bien reçue au Canada et en Nouvelle Zélande ; en Écosse et en Irlande le vote positif a entraîné des mouvements d'opposition, mais c'est en Angleterre qu'ils se sont le plus manifestés. Dès le vote du Synode, un certain nombre d'anglicans ont parlé de quitter l'Église. Avec le temps la situation s'est calmée et l'épiscopat a prévu des dispositions pastorales pour ceux qui refusent l'ordination des femmes et ne s'estiment plus en communion avec les évêques qui les ordonnent. Les évêques ont tout fait pour "demeurer ensemble" et huit d'entre eux, de tendance anglo-catholique, ont signé une lettre demandant aux fidèles qui partageaient leur point de vue, de ne pas quitter l'Église qui a "plus que jamais besoin d'un témoignage de catholicité". Les séminaristes et les prêtres opposés à cette décision ne seront pas marginalisés et la récente nomination de l'évêque de Londres, Mgr. David Hope, un opposant, au siège de Métropolitaine de York en est une preuve. Un conseil de paroisse peut refuser qu'une femme y exerce son ministère. Un évêque-visitateur pour la province d'York et deux pour celle de Cantorbéry, mais sans territoire géographique, sont chargés des communautés en désaccord avec l'évêque diocésain, quand ce dernier ordonne des femmes. Les archevêques nomment des évêques pour présider les ordinations incluant des femmes, quand l'évêque diocésain ne peut en conscience accomplir ce ministère. Un ou deux évêques, devant cette situation, ont décidé actuellement de ne plus ordonner de prêtres, hommes ou femmes, mais seulement des diacres, situation pour le moins ambiguë puisqu'ils acceptent des femmes prêtres dans leur diocèse et sont donc, selon l'expression anglaise leur 'Père en Dieu'.

Tout cela n'a pas empêché un certain nombre de laïcs, difficile à

évaluer, de quitter leur Église et de demander à entrer dans les Églises catholique ou orthodoxe. Deux cents à deux cent cinquante prêtres ont quitté le ministère, certains se préparant à l'ordination dans l'Église catholique ou dans l'Église orthodoxe. On sait en effet qu'en ce qui concerne l'Église catholique, depuis la Bulle *Apostolicae Curae* (1896), les ordinations anglicanes sont considérées comme nulles. Cependant l'épiscopat catholique d'Angleterre a bien précisé qu'il ne s'agit pas de rayer d'un trait de plume le ministère que des prêtres anglicans ont exercé dans la fidélité à Jésus Christ mais d'accéder à la 'plénitude' de ce ministère.

Conséquences sur les relations œcuméniques

On comprend que cette décision n'ait eu aucune conséquence fâcheuse sur les relations entre la Communion anglicane et les Églises presbytériennes : Baptiste, Méthodiste, Réformée, Luthérienne qui ont déjà accepté des femmes pour le "ministère de la parole et des sacrements". Les Églises luthériennes épiscopales de Scandinavie et des Pays Baltes avec lesquelles les Églises anglicanes des Îles Britanniques sont en train de nouer des relations de plus en plus étroites, ont déjà ouvert le sacerdoce aux femmes et tandis que l'une d'elles a récemment élu une femme à l'épiscopat, une autre, par respect pour la situation britannique a décidé de surseoir à de tels gestes. En revanche les Églises catholique et orthodoxe ont marqué la gravité de ce nouvel obstacle. Les relations se sont tendues avec les orthodoxes, mais ont cependant repris. Le dialogue international anglican-catholique n'a jamais cessé bien que la perspective d'une reconnaissance des ministères anglicans, que laissait prévoir la lettre du cardinal Willebrands en 1985⁶ se soit maintenant éloignée, du moins à vues humaines. Déjà l'ARCIC notait en 1979 que cette décision créait un grave obstacle sur la route de notre unité, position réaffirmée par la correspondance entre les archevêques de Cantorbéry et les Papes et par les documents romains récents⁷.

6. "Lettre du cardinal Willebrands" in **Documentation catholique**, avril 1986, n° 7, p. 354-357.

7. Correspondance Rome-Cantorbéry : in **Documentation catholique**, septembre 1976, p. 771 et septembre 1986, p. 800-805. Documents romains in **Documentation catholique**, 1977 n° 1714 et 1994 n° 2096.

Une communion fragilisée

Devant une telle situation on peut se demander quel est le degré de communion entre l'évêque et un de ses prêtres qui ne se considère plus en communion avec lui, mais avec l'évêque visiteur ; entre l'évêque qui n'ordonne pas les femmes et celles qu'il accepte cependant dans son diocèse ; entre un prêtre qui n'accepte pas de concélébrer avec un autre prêtre parce que c'est une femme ou de communier quand elle préside l'eucharistie. Mais l'Anglicanisme a peu à peu accepté tant de diversités en son sein — la "*comprehensiveness*"⁸ — qu'on ne sait plus très bien où sont les limites de la communion. La dernière Conférence de Lambeth (1988) a vécu ces tensions entre Églises au point qu'elle a constaté que les liens de communion s'étaient distendus ; à la pleine communion a succédé une communion affaiblie, imparfaite (*impaired*).

L'épiscopat

Une autre question se pose depuis que des femmes ont accédé à l'épiscopat aux États-Unis, en Nouvelle Zélande et au Canada, dont deux sont des évêques diocésains. Même parmi des partisans du sacerdoce féminin, des protestations se sont élevées. Certains ne peuvent se considérer en communion avec une femme évêque, ni accepter ses actes épiscopaux, mettant en doute la validité des confirmations et des ordinations qu'elle conférerait. La Conférence de Lambeth de 1988 avait tenté dans une longue recommandation très prudente de rappeler le risque d'appeler à ce ministère une femme qui ne serait pas acceptée comme gardien et centre de l'unité de son diocèse, qui ne serait pas acceptée dans le collège épiscopal de sa province ou de son Église. Cette recommandation ne recueillit pas la majorité et à peine deux mois après la fin de cette Conférence, une femme était élue évêque auxiliaire dans le diocèse de Massachusetts. En Angleterre il est actuellement précisé qu'une femme ne peut accéder à l'épiscopat, mais ce ne peut être une mesure définitive, car comment empêcher un prêtre de devenir évêque, sinon pour des raisons autres que strictement théologiques.

8. *Comprehensiveness*, ou *compréhension* : attitude qui consiste à accepter dans l'Église des tendances théologiques, liturgiques, spirituelles diverses, l'unité restant sauve.

Une crise d'autorité

La crise causée par l'ordination des femmes est fondamentalement une crise d'autorité, crise latente depuis bien longtemps. Au XVI^e siècle rejetant l'autorité du Pape, l'Église la remit entre les mains du Roi et du Parlement. Au fil des siècles elle est aujourd'hui remise à la chambre des évêques et au Synode général qui ne peut s'empêcher de fonctionner sur un mode quasi parlementaire. Au milieu du XIX^e siècle, les théologiens du mouvement d'Oxford ne pouvaient accepter que le Conseil Privé et les tribunaux civils décident de questions de doctrine⁹. Le nombre de publications traitant de cette question continue d'indiquer qu'il y a là un problème, on serait tenté d'écrire LE problème. Lorsque l'extension de l'Église d'Angleterre a fait naître la Communion anglicane, chaque Église a mis en place des organismes représentatifs, avec évêques, prêtres et laïcs qui ont pouvoir de décision. Aujourd'hui les décisions sont donc prises au niveau des Églises alors qu'elles devraient être prises au niveau plus large de la Communion, mais comme on le sait la Communion n'a que des organes consultatifs¹⁰.

Presque toutes les Conférences de Lambeth ont essayé de donner au moins une description de l'autorité ; celle de 1948 écrivait : "... c'est une autorité dispersée plutôt que centralisée, comportant plusieurs éléments qui se combinent, interagissent et se contrôlent les uns les autres ; elle est répartie dans l'Écriture, la tradition, les credos, le ministère de la parole et des sacrements, le témoignage des saints et le *consensus fidelium* qui est l'expérience continue du Saint Esprit en ses fidèles dans l'Église... Que cette autorité du Christ ne passe pas par une seule médiation mais par plusieurs, nous reconnaissons là une disposition de l'amour du Christ contre les tentations de tyrannie ou les dangers d'un pouvoir incontrôlé". Sans approuver l'autorité telle qu'elle s'exerce actuellement dans l'Église catholique, les accords de l'ARCIC affirment "qu'une primauté universelle sera nécessaire à une Église réunifiée...

9. Mouvement d'Oxford : réveil qui a commencé à l'université d'Oxford avec Keble, Pusey, Newman, au milieu du XIX^e siècle.

10. Organes consultatifs de la Communion : le principal est le Conseil Consultatif anglican (ACC) avec des représentants de l'épiscopat, du clergé et du laïcat de toute la Communion ; il se réunit environ tous les trois ans dans l'intervalle des Conférences de Lambeth.

Suzanne MARTINEAU

Dans une telle Église un ministère calqué sur ce que fut le rôle de Pierre, sera un signe et une garantie d'unité."

Conclusion

Quand on regarde la Communion anglicane on se rend compte que la situation est plus difficile en certaines Églises, car il faut tenir compte de l'élément culturel ; l'Amérique du nord, l'Australie ne sont pas l'Angleterre. D'autre part le pragmatisme anglo-saxon auquel n'a pu échapper l'Église d'Angleterre et les Églises qu'elle a pour ainsi dire engendrées, permet à des situations mal définies, inconfortables, de perdurer. La "*comprehensiveness*" s'est dégradée, disent certains, en un pluralisme qui causera un jour des ruptures. Sommes-nous arrivés à ce jour ? On ne peut le souhaiter tant il y a de richesses à préserver dans cette Église à la fois catholique et réformée comme elle se définit elle-même¹¹.

Suzanne MARTINEAU

11. Pour tout ce qui concerne l'ordination des femmes : voir **Istina**, N° 2, 1993 et n° 2, 1994; **Unité des Chrétiens**, juillet 1995 : Roger GREENACRE, "Communion entre nos Églises, l'expérience de sa fragilité".